

# Orientations

## **Orientation 3.4.3 Valoriser l'utilisation locale du bois construction et du bois énergie dans le cadre d'une gestion durable de la ressource**

### *Contexte*

La forêt présente un contraste fort entre le coeur, où cette formation est très marginale et l'aire optimale d'adhésion où elle est en expansion du fait de la déprise agricole.

L'exploitation forestière est mise en avant positivement dans les réflexions sur les changements climatiques, puisqu'elle contribue à stocker du carbone ou à utiliser une ressource renouvelable en substitution aux énergies fossiles et à diminuer l'empreinte écologique lorsque cette ressource est consommée localement. Les forêts de Vanoise présentent de nombreuses contraintes naturelles et économiques, ce qui limite la ressource exploitable.

Le tissu industriel des entreprises de première transformation se dégrade continuellement, alors que parallèlement, les entreprises utilisant des produits issus du bois s'approvisionnent majoritairement à l'extérieur du territoire.

### *Enjeux*

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines

### *Lignes directrices de l'orientation*

- Soutenir l'ensemble de la filière, de l'amont avec des actions en faveur d'une sylviculture favorable à la biodiversité adaptée au changement climatique et à une exploitation optimisée prenant en compte les aspects environnementaux, vers l'aval avec des actions en faveur des filières de transformation favorables au développement durable, en passant par l'exploitation forestière avec des actions pour une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. Renforcer à cet effet les partenariats entre le parc national, les collectivités et les forestiers publics et privés. Comme pour l'agriculture, le secteur forestier et de transformation étant actuellement structuré ; l'établissement public du parc national aura essentiellement un rôle d'appui et d'incitation.
- Limiter l'incidence de coûts d'exploitation souvent élevés en Vanoise en cherchant à valoriser le bois dans le cadre de circuits courts, que ce soit pour le bois-énergie, le bois de construction, le mobilier de montagne ou l'artisanat.
- Développer l'exploitation du bois-énergie en complémentarité avec les filières existantes (affouage, bois d'oeuvre).
- L'établissement public du parc national a vocation à intervenir en accompagnement des acteurs habituels de la filière et des porteurs de projet.

# Orientations

*Mesures traduisant concrètement l'orientation*

<b>Mesures contractuelles</b> (liste non exhaustive)	<b>Rôle de l'établissement public du parc national</b>	<b>Rôle des communes adhérentes</b>	<b>Principaux autres partenaires</b>
<p><b>3.4.3.a</b> - Réaliser des études sur les potentialités de production de plaquettes</p> <p>là où elles n'existent pas</p>		Initiative	<p>Intercommunalités,</p> <p>COFOR 73 (association des communes forestières),</p> <p>ONF,</p>
<p><b>3.4.3.b</b> - Soutenir les entreprises existantes et les nouveaux projets d'industries de 1ère et 2ème transformation, les porteurs de projets pour la récolte de bois d'œuvre et de bois énergie, utilisant le bois issu des forêts de Vanoise, de taille adaptée à la capacité de mobilisation des forêts</p>		Soutien aux projets et aux entreprises	FIBRA, intercommunalités
<p><b>3.4.3.c</b> - Soutenir les entreprises qui utilisent le matériau bois issus des forêts locales</p>	Intégration du bois dans les projets du parc national, bmodulation des aides financières en faveur des projets utilisant le bois	Soutien aux projets et aux entreprises, intégration du bois dans les projets communaux	FIBRA, intercommunalités
<p><b>3.4.3.d</b> - Soutenir les actions de communication de la filière bois promouvant l'utilisation du bois d'oeuvre et du bois énergie local</p>	Participation à la communication		FIBRA, association "Bois des Alpes", intercommunalités
<p><b>3.4.3.e</b> - Appui aux maîtres d'ouvrage de constructions pour l'élaboration de cahiers</p>	Conseil		

# Orientations

des charges incluant des critères de développement durable (dont l'utilisation de bois local)			
<b>3.4.3.f</b> - Prise en compte du bilan carbone et du développement durable dans les études de faisabilité d'implantation de projets de chaufferies collectives ou industrielles	Conseil	Prise en compte dans les projets communaux	Opérateurs
<b>Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation</b>			
<b>Mesures 3.1.2.j / 3.2.1.i / 3.3.1.c / 3.3.3.c</b>			

Référence ID de l'article : #4935

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 10:09